

LE PROJET DE MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

Poncelet Bruno & Lannoy David

Dans le plus grand silence, l'Union européenne et les Etats-Unis préparent actuellement la mise sur pied d'un Marché transatlantique. L'objectif ? Une plus grande libéralisation des échanges commerciaux et financiers, accompagnée de politiques judiciaires et sécuritaires communes. Date butoir ? 2019... c'est-à-dire demain !

Ce projet risque d'avoir de lourdes conséquences sur nos systèmes démocratiques et ce, dans de nombreux domaines : finances et services publics en danger, inégalités sociales et pollutions environnementales accrues, répression des mouvements sociaux, atteintes aux libertés fondamentales, hégémonie des multinationales...

Le CEPAG a donc mis sur pied une plateforme d'opposition à ce projet de marché de libre échange. Cette plateforme (www.no-transat.be) regroupe pas moins 40 associations - de toutes sensibilités et aux préoccupations aussi variées que les droits fondamentaux, l'environnement, la défense des travailleurs, la paix... - et 770 citoyens.

Cette note regroupe les différentes analyses thématiques développées autour du projet de Marché transatlantique. Ces textes servent d'outils de sensibilisation et permettent ainsi d'alimenter les débats autour de ces différentes questions.

Droits démocratiques en danger

On associe souvent marché et liberté, croyant que le marché renforce nos libertés individuelles. Or, c'est souvent le contraire qui se passe : toutes les multinationales réclament (et obtiennent) des mesures répressives pour s'assurer qu'aucun trouble social (grève, manifestation...) ne viendra gêner leurs investissements. Dans le cas du marché transatlantique, la logique est la même. Ce projet renforce de nombreux domaines sécuritaires et répressifs pour répondre aux attentes des multinationales.

Dans le domaine commercial, les Etats-Unis et l'Union européenne négocient discrètement avec d'autres pays (Australie, Canada, Japon, Maroc, Mexique, Singapour...) l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA). Objectif ? Renforcer le droit des multinationales de percevoir des royalties, en interdisant par exemple le commerce des médicaments génériques (moins chers que ceux des entreprises pharmaceutiques) ou l'utilisation de logiciels libres sur Internet. Des mesures de contrôle et d'inspection douanière sont également prévues pour nos outils informatiques (MP3, ordinateurs portables...).

Cependant, c'est dans le cadre de la lutte antiterroriste que la répression transatlantique s'annonce la plus féroce. Reposant sur une définition très floue du terrorisme (« contraindre indûment un Etat

(ou une organisation internationale) à prendre ou à s'abstenir de prendre une décision »), ces législations font de toute personne ou tout mouvement social un suspect potentiel. Lesquels sont alors privés des droits démocratiques les plus fondamentaux tels que droits à la vie privée, présomption d'innocence, procès équitable...

Ainsi, une Directive européenne remontant à 2006 oblige tous les fournisseurs d'accès aux télécommunications (Internet, téléphone fixe et mobile...) à conserver durant des mois l'entièreté de vos contacts : qui avez-vous appelé ? Durant combien de temps ? Qui vous a envoyé des mails ? Avec quelle technologie ? Où étiez-vous quand vous avez reçu ces messages ? Heureusement, certaines organisations organisent la résistance !

Des méthodes d'enquête spéciales permettent également d'intercepter vos courriers (papier et électroniques), de placer des micros et des caméras chez vous, et ce même si vous exercez une profession sensible comme avocat, journaliste, médecin. De février à avril 2011, la Sûreté de l'Etat belge a pratiqué ce genre de mesures à 417 reprises !

Enfin, les accords transatlantiques multiplient les transferts de données personnelles (noms, adresses, transactions bancaires...) de l'Union européenne vers les Etats-Unis et d'autres pays. Ces fichiers intéressent également les multinationales (friandes en renseignements sur le profil et les goûts des consommateurs) qui développent leurs propres outils d'espionnage ou rachètent les données en possession des Etats.

Conclusion ? Le marché transatlantique, c'est vraiment tout, sauf la liberté !

Environnement : la fuite en avant !

Le réchauffement climatique est l'arbre qui cache la forêt des problèmes environnementaux. Si le défi climatique est une véritable urgence planétaire, il en existe malheureusement bien d'autres. Ainsi, les modes de consommation des pays riches et les prédatons intensives des sociétés multinationales produisent une destruction massive des écosystèmes. Or, sans écosystèmes, l'homme ne peut tout simplement pas survivre.

La vie humaine est possible parce que de nombreuses espèces (animales et végétales) coexistent avec nous sur la Terre. Sans les plantes ou le plancton des océans par exemple, il n'y aurait pas d'oxygène dans l'air. Sans végétaux pour nourrir les herbivores, il n'y aurait pas d'animaux pour nourrir les carnivores... et donc pas de nourriture pour l'homme. De même, de nombreuses espèces a priori insignifiantes (comme les insectes ou certaines bactéries) jouent des rôles essentiels dans les dynamiques naturelles qui nous permettent de bénéficier d'un environnement sain et viable.

Malgré cette évidence, nous détruisons massivement les écosystèmes, répandons moult poisons chimiques, et faisons disparaître des milliers d'espèces vivantes à un rythme qui s'accélère dramatiquement. La raison est principalement d'ordre culturel : tournées vers les besoins du marché et des entreprises, nos sociétés réduisent la richesse aux seules valeurs économiques... ignorant toute une série de coûts (humains, sociaux, environnementaux...) générés par les activités économiques. Voilà comment nous parvenons à dépasser les limites biologiques de la planète, sans réaliser que nous menaçons gravement le bien-être des générations futures.

La solution, inévitablement, passe par un changement radical de la structure de l'économie. Cette révolution doit intégrer des valeurs comme la solidarité, la démocratie économique, le partage du temps de travail, le respect des limites environnementales... Le problème, c'est que ces valeurs sont

considérées comme autant d'obstacles et de contraintes par les entreprises (et les actionnaires qui les dirigent), lesquelles feront tout pour éviter d'avoir à s'y soumettre.

En renforçant le pouvoir des multinationales, et en accordant à leurs valeurs marchandes une priorité absolue, le marché transatlantique ne va faire que renforcer et aggraver considérablement tant les problèmes sociaux qu'environnementaux. Avec, à la clé, un monde de plus en plus chaotique aux inégalités de plus en plus fortes...

Gagnants et... perdants !

Le marché transatlantique se construit essentiellement pour les multinationales et à leur demande... au détriment des citoyens !

Les multinationales supportent mal d'avoir face à elle des nations avec des institutions spécifiques, des législations différentes et des règles distinctes de fonctionnement. Toutes ces « différences » constituent, à leurs yeux, un frein sérieux à leur développement.

Pour ces entreprises, l'idéal serait que les différents marchés s'adaptent à leurs besoins, autrement dit que les responsables politiques créent une zone – la plus vaste possible ! – de libre-circulation des biens, marchandises et investissements...

Avec le marché transatlantique, les multinationales sont servies sur un plateau d'argent : le marché, en devenant une structure homogène, s'adapte à leurs exigences. Cela va même plus loin, le marché se construit en fonction des valeurs des multinationales : profit à court terme, propriété privée, concurrence, flexibilité, marchandisation de tous les secteurs de la vie... écrasant d'autres valeurs comme l'intérêt général, la solidarité, le bien-être...

Ajoutons à cela que tous les lieux de décision politique sont phagocytés par les lobbys des multinationales au détriment des citoyens et de leurs représentants démocratiques. La démocratie – le pouvoir par le peuple et ses représentants – cède sa place à la lobbocratie – le pouvoir des entreprises et de leurs intérêts - avec toutes les conséquences qui en découlent : réduction des salaires, flexibilisation du travail, réduction d'impôts pour les sociétés, détricotage de la sécurité sociale, contrôle des populations par des lois ultra-sécuritaires, destruction de l'environnement...

Certaines règles transatlantiques, mises en place ou en passe de l'être, sont prises sur base d'accords de « reconnaissance mutuelle » et ne passent donc plus par le législateur, c'est-à-dire les représentants des citoyens. Tous ces accords vont vers une harmonisation au seul profit des multinationales et concernent uniquement les domaines utiles à leur développement et leur enrichissement : droit de la propriété privée, législations sécuritaires, harmonisation des normes comptables, disparition des barrières techniques ou douanières, spéculation financière sans entraves... Par contre, aucune harmonisation n'est prévue pour les règles protégeant la population et les travailleurs comme la législation sociale ou les législations protectrices de l'environnement. Toute harmonisation dans ces domaines s'envisage uniquement vers le bas.

Conclusion ? Multinationales : 1 – Citoyens : 0

Social : la grande régression

Le marché transatlantique s'inscrit pleinement dans la logique de compétitivité : aucune règle, institution ou loi ne devrait venir entraver la bonne marche du marché et de la concurrence. Mais,

dans les faits, les choses ne sont pas si simples. Et cette logique de « loi de la jungle » a des conséquences sociales désastreuses !

Alors qu'il prétend renforcer la concurrence entre les entreprises, le marché transatlantique accentue surtout les inégalités en permettant aux plus puissantes de racheter les plus petites. Ceci leur offre dès lors un contrôle d'une partie toujours plus grande de l'activité marchande, ce qui favorise la sous-traitance et diminue le nombre de petites entreprises réellement indépendantes.

Pour les travailleurs, la compétitivité signifie surtout pression à la baisse sur les salaires et dégradation des conditions de travail. En effet, les entreprises peuvent recourir au chantage à la délocalisation et bénéficient trop souvent du soutien des autorités pour précariser les conditions de travail. Ainsi, dans son Livre Vert « Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXIème siècle », la Commission européenne considère que :

« Des clauses et des conditions de travail trop protectrices peuvent [...] décourager les employeurs de recruter pendant les périodes de reprise économique » ;

Par contre, « Les contrats à durée déterminée, les contrats à temps partiel, les contrats de travail intermittent, les contrats «zéro heure», les contrats proposés aux travailleurs recrutés par des agences d'intérim, les contrats proposés aux travailleurs indépendants, etc. » sont autant de contrats qui « permettent aux entreprises de s'adapter rapidement à l'évolution des choix des consommateurs et des technologies ».

Evidemment, les Etats et les entreprises savent qu'ils doivent contraindre, d'une manière ou d'une autre, les travailleurs à accepter ces contrats précaires, ces conditions de travail dégradées, ces salaires trop bas... C'est pourquoi des politiques « d'activation » des chômeurs et des allocataires sociaux sont mises en place : à défaut d'accepter n'importe quel boulot, les allocations sociales sont tout simplement supprimées. En précarisant les chômeurs, ce sont les conditions de travail et les salaires de tous les travailleurs qu'on tire vers le bas.

Conséquences ?

Le marché transatlantique ne fera qu'accroître l'hégémonie des multinationales et la précarisation de l'emploi observée actuellement dans nos pays (conditions de travail dégradées, obligation d'accepter n'importe quel job, salaires moins élevés, travail plus stressant, avenir d'emploi incertain, multiplication des sous-statuts...).

Sur la route européenne du capitalisme

Le marché transatlantique est la répétition, à une échelle élargie, du marché commun européen. Le principe de base est donc simple : faciliter au maximum la libre-circulation des biens, des services et des capitaux.

Petit voyage dans le temps...

C'est en 1986 (avec notamment Margareth Thatcher au pouvoir en Grande-Bretagne) que l'Union européenne décide de mettre en place un marché reposant sur la libre-circulation des biens, des services et des entreprises marchandes. Pour cela, l'Union européenne uniformise toutes les législations marchandes et décide que le marché reposera sur le principe de la compétitivité. Par contre, les législations protégeant les populations (le social et le fiscal, notamment) sont maintenues à l'échelle nationale, et donc mises en concurrence les unes avec les autres.

Entré en vigueur en 1993, le marché unique européen fut très vite complété par :

- la libre-circulation des capitaux (dans et hors de l'Europe)

- la mise en place de l'Euro, monnaie unique gérée par une Banque centrale n'ayant aucun compte à rendre sur sa politique (politique qui a pourtant des conséquences concrètes et considérables sur l'économie, le social... bref, la vie quotidienne des citoyens).

Conséquences ?

Censé favoriser la libre-concurrence, le marché européen a surtout permis des fusions/acquisitions d'entreprises avec pour conséquences majeures :

1. le recours accru à l'investissement boursier et la prise de contrôle des entreprises par les marchés financiers ;
2. une rentabilité toujours plus élevée exigée par les actionnaires, rentabilité qui se fera principalement sur le dos des travailleurs (licenciements, pression à la baisse sur les salaires et conditions de travail, emploi précaire...)
3. la prise de contrôle d'une multitude de PME par des multinationales que ce soit de façon directe (fusion, rachat) ou indirecte (recours à la sous-traitance, imposition de conditions favorables aux grandes entreprises grâce à un rapport de forces déséquilibré...)
4. la montée en puissance de firmes privées devenant de plus en plus puissantes face aux Etats : ainsi, Chevron est plus riche que le Portugal, Walt-Mart et Exxon plus riches que la Grèce ou le Danemark...

Résultat ? Les grosses entreprises s'enrichissent toujours plus et la financiarisation de l'économie progresse. Après avoir pris le contrôle d'un nombre toujours croissant de secteurs industriels, les marchés financiers étendent maintenant leur influence au monde politique : aucune décision contraire à leur volonté ne peut plus être prise. Pas de doute, le marché européen et le marché transatlantique continuent de renforcer le capitalisme...

Vers une gouvernance mondiale ?

La démocratie repose sur une idée assez simple : la population élit des représentants politiques qui votent des lois, mettent en place un gouvernement et gèrent l'argent public. Si la population n'est pas satisfaite de ses élus ou de leur travail, elle peut en changer au cours d'élections tenues à intervalles réguliers. Ce principe simple - mais essentiel - de la démocratie est battu en brèche par le principe de la gouvernance, principe sur lequel repose le marché transatlantique.

Cette méthode de gestion de la chose publique, tant vantée par les médias et de plus en plus de politiciens, est en effet loin d'être neutre. Dans un modèle basé sur la gouvernance, les vrais décideurs ne sont pas mandatés par le vote des citoyens. Ils sont nommés par des institutions internationales et établissent leur politique en fonction d'une doctrine idéologique : les besoins des entreprises et des marchés financiers.

Un exemple ? L'Union européenne vient de mettre en place la gouvernance économique, qui interdit aux gouvernements nationaux de gérer librement leur budget, c'est-à-dire l'argent de la collectivité. Ce sont donc les instances européennes qui fixent les règles du jeu, en privilégiant des critères d'austérité et de privatisation qui vont avoir des conséquences dramatiques sur la vie des citoyens.

Le marché transatlantique fonctionne sur base du même principe. Par exemple, le Conseil Economique Transatlantique dispose d'un pouvoir considérable puisqu'il négocie des accords politiques qui concernent l'ensemble de l'Europe et les Etats-Unis. Pourtant, ses débats ne sont pas publics, les personnes qui y siègent ne sont pas élues, et leurs priorités sont en grande partie

déterminées par les lobbys d'entreprises (de l'aveu même des dirigeants européens, le monde des affaires est le principal conseiller des relations transatlantiques).

Terminons par un dernier exemple : en 2008, la Commission européenne avait décidé d'autoriser l'importation de poulets américains plongés dans des bains de chlore. Mais, soucieux de la santé de la population, certains gouvernements nationaux s'y étaient opposés, faisant ainsi capoter le projet. En démocratie, on en serait resté là, chaque gouvernement gardant le droit de décider s'il veut ou non importer de tels poulets. Avec la gouvernance transatlantique, il en va tout autrement ! En effet, les Etats-Unis ont décidé de porter l'affaire devant un groupe « d'experts » de l'Organisation Mondiale du Commerce – organisation non représentative puisque composée de membres non-élus - qui aura le pouvoir d'arrêter la décision finale.

